

BASSIN BELLEGARDIEN | PAYS DE GEX

GEX

Budget : la commune toujours dynamique malgré les incertitudes économiques

La commune envisage de maintenir les investissements si la compensation financière genevoise (CFG) et les dotations de l'État se maintiennent. Elle souhaite aussi gérer les séquences sociales de la crise sanitaire en apportant son soutien à l'économie en maintenant l'emploi.

Depuis la salle des fêtes, avec un conseil municipal filmé et retransmis en direct, la municipalité s'organise depuis plusieurs mois afin de s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires. Les Gexois peuvent ainsi suivre les débats sur le site de la mairie.

En début de séance, ce lundi 2 novembre, le maire Patrice Dunand et les élus ont respecté une minute de silence en raison des attentats commis sur le sol français ces derniers jours, en mémoire des disparus et des blessés.

Comme chaque année, le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires avant les deux mois précédant le vote du budget. Il donne la possibilité au conseil de discuter des grandes orientations du budget 2021. Mais dans le contexte national actuel, « le projet de la loi de finances pour 2021 traduit la pleine mobilisation de l'État pour répondre à la crise liée à l'épidémie de la Covid-19 et à la récession économique de l'année 2020. Le gouvernement table sur un rebond du produit intérieur brut (PIB) de 8 % pour l'année prochaine, après une contraction historique attendue à

10 % cette année ».

■ Un emprunt communal compétitif

La séance avait donc trait aux délibérations à voter pour l'approbation de la décision modificative du budget général de la commune en 2020 et les rapports d'orientation budgétaire et la commune et de la forêt 2021.

Le maire donnait une longue explication du budget de l'année 2021, compte tenu du contexte actuel. « La prévision des recettes de fonctionnement reste prudente avec une baisse des produits de service en raison des mesures sanitaires actuelles. »

À Gex, l'encours de la dette au 31 décembre 2020 sera de 8.756 millions d'euros, compte tenu d'un emprunt de 2,5 millions d'euros en cours de finalisation, suite à une consultation lancée en septembre. Les conditions sont très compétitives, compte tenu d'un emprunt souscrit sur 15 ans auprès de la banque au taux fixe de 0,39 %.

Analysant particulièrement le programme d'investissement et de fonctionnement, « le maire s'est interrogé sur la capacité des collectivités à investir. La ville de Gex est cependant en capacité de le faire et apportera son soutien à l'économie, en maintenant l'emploi. Avec les difficultés économiques à venir, les Départements, avec la hausse de l'aide sociale, et les Régions, n'auront pas cette même capacité d'investissement », s'inquiétait



Les conseillers ont délibéré sur le débat d'orientation budgétaire 2021 et les modifications du budget 2020. Photo Le DL/S.B.

l'édile.

■ Une compensation financière genevoise stable

L'opposition, par la voix d'André Dubout, avait posé lors d'un précédent conseil, la question du projet Cœur de Ville et de la participation financière du parking P + R. « Il n'est pas possible d'avancer sur ce sujet, avait mentionné le maire. Aujourd'hui rien n'est prévu dans le projet d'agglomération 4. Il appartiendra à la Suisse de s'interroger à nouveau sur ce point ».

« En point d'interrogation sur les investissements, un nouveau complexe scolaire pourrait être étudié, si les constructions immobilières continuent à se développer sur la commune ».

En recette, le projet de loi de finances 2021 ne prévoit pas de diminution des concours financiers de l'État aux collectivités. La com-

pensation financière genevoise (CFG) devrait être identique en 2021 à la prévision 2020, soit 3,5 millions d'euros.

En conclusion de ce débat, la situation de la ville de Gex reste saine. Après décisions modificatives pour l'année 2020, le budget de la commune sera équilibré à

18 581 366,17 € en fonctionnement et 16 422 541,06 € en investissement. Enfin, les rapports d'orientation budgétaire 2021 de la commune et de la forêt ont été votés.

Suzanne BEL

Le prochain conseil aura lieu le 14 décembre.

Acquisition de parcelles auprès de propriétaires gexois

■ Dans le cadre de la politique communale de régularisation foncière menée rue des Grands Champs, la ville a sollicité quatre propriétaires gexois pour racheter des parcelles de petites tailles (surfaces respectives de 27, 52, 67 et 108 m²). La commune a proposé aux propriétaires d'acquiescer les parcelles à l'euro symbolique. Les propriétaires ont répondu favorablement.

■ La commune a par ailleurs sollicité les commerçants pour l'ouverture dominicale des commerces en 2021. Un seul commerçant a fait une demande pour les 19 et 26 décembre 2021 et a obtenu l'accord du conseil municipal.

S.B.

ORNEX

Le totem interactif pour consulter des documents municipaux est arrivé par camion entre deux vagues de Covid

Il s'agit d'un panneau électronique tactile permettant d'afficher beaucoup plus de documents que par le passé sans devoir se soucier du nombre de pages. L'affichage se fait dorénavant par simple clic depuis n'importe quel bureau de la mairie sans être exposé aux aléas de la météo ou voir ses feuilles emportées par le vent lors de leur mise en place : nous sommes certes en automne, mais quand même !

Ce totem a coûté 15 370 € HT. Et sa consommation ? On entend dire que ces appareils sont énergivores. « La commune a opté pour un modèle avec affichage led, basse consommation à 400 watts/heure (NDR) en mode veille (3 500 KWh/an) qui se met en veille la nuit » précise Madame Goudet, la directrice générale des ser-

vices de la mairie. En tapotant sur l'écran le public s'informerait facilement sur les arrêtés préfectoraux à caractère général, les arrêtés de police du maire, les autorisations du droit des sols (déclarations préalables, permis de construire...), les publications de mariages, les délibérations, comptes rendus et procès-verbaux du conseil municipal, et toute autre information devant être portée à connaissance des usagers, de manière obligatoire » souligne la patronne administrative de la mairie.

Pas consultable via Internet

Cet affichage électronique dernier cri, accessible aussi aux personnes à mobilité réduite, n'est cependant pas consultable via internet ; en outre la plupart des documents affi-

chés ne se trouvent pas sur le site officiel de la mairie. Connecté ou pas à Internet, pour s'informer il faut donc venir voir sur place.

Dans ce cas quelle case faut-il cocher sur l'attestation de déplacement dérogatoire ? Interrogée, une employée de la préfecture conseille de cocher la case "déplacements brefs dans les limites d'une heure et à moins d'un km". Et si on habite plus loin ?

Elle suggère alors de cocher "convocation administrative pour se rendre dans un service public". Mais le totem se trouve en dehors de tout service public ! Interrogé le responsable de la police municipale confirme qu'il acceptera cette démarche tout en comptant sur la sincérité de la personne contrôlée.

J.-J.B.



Le totem se trouve en face de l'entrée de la mairie d'Ornex. Photo Le DL/Jean Jacques BAUSWEIN

FERNEY-VOLTAIRE

La mairie, toujours ouverte au public, met en place une écoute téléphonique pour les aînés

La mairie reste ouverte au public pendant le confinement, mais il est recommandé de privilégier les contacts téléphoniques et/ou les échanges dématérialisés.

Toutefois, le conservatoire, la médiathèque, la Maison du Pays de Voltaire, l'espace de vie sociale (La Boussole et La Bonne), l'Espace jeunes ainsi que

le centre nautique restent quant à eux fermés.

Par ailleurs, tous les événements sont annulés et le marché hebdomadaire de samedi sera désormais dédié uniquement à l'alimentaire.

Enfin, pour faire face à l'isolement des personnes fragiles et des seniors, la ville a mis en place une écoute téléphonique fonc-

tionnant sept ours sur sept, de 8 heures à 20 heures.

M.I

Informations : 04 57 28 00 40.

L'isolement des personnes âgées et fragiles est la principale préoccupation de la municipalité

Photo mairie de Ferney



CESSY

Les cérémonies du 11-Novembre en comité restreint

La prochaine cérémonie commémorative du 102^e anniversaire du 11-Novembre 1918 aura lieu au monument aux morts, en cercle très restreint. Compte tenu du contexte sanitaire, celle-ci ne se déroulera qu'en présence de quelques élus du conseil municipal qui effectueront un dépôt de gerbe. Par ailleurs, il n'y aura pas de vin d'honneur offert par la mairie.



La cérémonie se déroulera au monument aux morts. Photo Le DL/G.Do.

CESSY

Ouverture de la mairie

Les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, les mardis de 8 h 30 à 12 h et les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. 350, rue de la Mairie, 04 50 41 56 45. www.mairie-cessy.fr

CHALLEX

Ouverture de la mairie

Les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h 30 et les mardis et jeudis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Mairie de Challex : 04 50 56 30 10. 216 rue de la mairie 01 630 Challex. www.challex.fr

CHEVRY

Ouverture de la mairie

Les lundis de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis de 8 h 45 à 12 h, les mercredis à 12 h, les jeudis de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11 h. Mairie de Chevry : 04 50 41 02 35. 28 rue du Château 01 170 Chevry. www.ville-chevry.fr

ÉCHENEVEUX

Ouverture de la mairie

Les lundis de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h 30, les mardis de 14 h à 18 h, les mercredis de 9 h à 11 h 30, les jeudis de 8 h 45 à 11 h 30 et de 15 h à 18 h 30 et les vendredis de 14 h à 17 h. Mairie d'Echenevex : 04 50 41 56 56. 267 rue François Estier 01 170 Echenevex. http://www.echenevex.fr

FERNEY-VOLTAIRE

Ouverture de la mairie

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h et les vendredis de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Mairie de Ferney-Voltaire : 04 50 40 71 21. www.ferney-voltaire.fr.

GRILLY

Ouverture de la mairie

Les lundis de 14 h à 18 h, les mardis et samedis de 9 h à 12 h et les vendredis de 8 h 30 à 14 h. Mairie de Grilly : 04 50 20 71 31. 34 Chemin Jacques Belay 01 220 Grilly. www.mairie-grilly.fr

LÉLEX

Ouverture de la mairie

Les autres jours, sur rendez-vous pris au préalable. Les lundis de 9 h à 17 h et les jeudis de 9 h à 12 h. Mairie de Lélex : 04 50 20 91 15. www.lelex.fr

ORNEX

Ouverture de la mairie

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h et les mardis de 14 h à 18 h. 45 rue de Béjoud 01 210 Ornex. www.ornex.fr

PÉRON

Ouverture de la mairie

Les lundis et mercredis de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 et les jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Mairie de Péron : 04 50 56 31 08. Place Saint-Antoine 01 630 Péron. www.mairie-peron.com

THOIRY

Ouverture de la mairie

Les lundis et mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les mardis de 8 h à 12 h, les jeudis de 8 h à 12 h et les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Mairie de Thoiry : 04 50 42 11 98. 18 place de la mairie 01 630 Thoiry. www.sergy.fr

VERSONNEX

Ouverture de la mairie

Les lundis et mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les mardis de 8 h à 12 h, les jeudis de 8 h à 12 h et les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Mairie de Versonnex : 04 50 41 55 59. 21 chemin Lévy 01 210 Versonnex. http://www.versonnex.fr

VESANCY

Ouverture de la mairie

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h et les mardis de 8 h à 12 h et de 18 h à 19 h 30. Mairie de Vesancy : 04 50 41 53 55. Place du Château. http://www.vesancy.fr

DÉCHETTERIE :

04 50 59 14 64. www.mairie-peron.com.

PREVESSIN-MOËNS

Ouverture de la mairie

Permanence le lundi de 18 heures à 19 heures. Tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Mairie, 27 Chemin de l'Église. Mairie de Préveessin-Moëns : 04 50 40 51 09. http://www.preveessin-moens.fr

MARCHÉ

Tous les dimanches de 8 h 30 à 12 h. Place du village.

SAINT-GENIS-POUILLY

Ouverture de la mairie

Les lundis, mardis et mercredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, les jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h et les vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h. Mairie : 04 50 20 52 50. 94 avenue de la République 01 630 Saint-Genis-Pouilly. mairie@saint-genis-pouilly.fr

SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Ouverture de la mairie

Les lundis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h, les mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et les vendredis de 8 h 30 à 14 h. 04 50 56 32 74. 153 rue du Champ de Foire 01 630 Saint-Jean de Gonville. http://www.saint-jean-de-gonville.fr

SAUVERNY

Ouverture de la mairie

Les lundis et jeudis de 9 h à 11 h 30 et de 15 h à 19 h, les mardis, mercredis et vendredis de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h. Mairie de Sauberny : 04 50 41 60 68. 103 rue du Vieux Bourg. www.segny.fr

SEGNY

Ouverture de la mairie

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. Mairie de Segny : 04 50 41 60 68. 103 rue du Vieux Bourg. www.segny.fr

THOIRY

Ouverture de la mairie

Tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Mairie de Thoiry : 04 50 41 21 66. 374 rue Briand Stresseman 01710 Thoiry. http://www.mairie-thoiry.fr

VERSONNEX

Ouverture de la mairie

Les lundis et mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les mardis de 8 h à 12 h, les jeudis de 8 h à 12 h et les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Mairie de Versonnex : 04 50 41 55 59. 21 chemin Lévy 01 210 Versonnex. http://www.versonnex.fr

VESANCY

Ouverture de la mairie

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h et les mardis de 8 h à 12 h et de 18 h à 19 h 30. Mairie de Vesancy : 04 50 41 53 55. Place du Château. http://www.vesancy.fr